

Contrat public en CDI

Par **lexlibris**, le **08/01/2008** à **09:19**

Bonjour à tous et à toutes.

Petite précision, je ne suis pas étudiant en droit, ni étudiant tout cours d'ailleurs...

Je n'ai pas compris si je pouvais utiliser ce forum pour poser une question d'ordre personnel. Si tel n'est pas le cas veuillez m'en excuser et m'en informer pour que je retire mon message.

Sinon voilà mes question (juste après un récapitulatif du contexte) :

J'ai été recruté en 2001 par un établissement public comme veilleur de nuit et j'ai alors eu le statut d'agent sous contrat public (via un CDI).

Aujourd'hui, j'ai appris que l'unité de gestion dans laquelle je travaillais, allait fermée courant 2008 et je me pose alors quelques questions auxquelles je n'ai aucune réponse :

- 1° L'établissement public peut-il me reclasser dans un travail diurne ?
- 2° Peut-il me muter à l'autre bout de la région dans laquelle je travaille (sachant que ma femme vient de créer son entreprise où nous habitons) ?
- 3° Puis-je demander une formation / reconversion vers un emploi dans le privé ?
- 4° Est-il envisageable de négocier un départ (financièrement) avec le secteur public ?
- 5° Seriez-vous à quels textes je peux me référer, car je suis vraiment perdu ?

Je vous remercie tous et toutes par avance, bien amicalement.

Eric